



AMICALE PLOUAYSIENNE

Section Cyclotourisme et VTT

Saison 2023/2024

PREAMBULE

L'objectif de la section cyclotouriste et VTT de l'Amicale Plouaysienne est de permettre à chacun de pratiquer le cyclisme sur route ou VTT en tant qu'activité de loisir en toute convivialité, sécurité et respect. Les sorties sur route se font le dimanche matin suivant un calendrier établi en début de saison et le jeudi matin en circuit libre. Chacun peut choisir un groupe de niveau adapté à son niveau physique. La section cyclo participe également aux randonnées cyclotourisme ou VTT des environs ainsi qu'à des grandes manifestations en Bretagne et organise une randonnée VTT en Novembre.

Nom _____
Prénom _____
Date de naissance _____ Age _____
Adresse _____
Code Postal _____ Localité _____
Portable _____ Téléphone domicile _____
Adresse mail _____ @ _____

Cotisation Club (sans assurance)	
1er Membre	30,00 €
2ème Membre	15,00 €

Licence FFVélo + cotisation		
	Petit Braquet	Grand Braquet
1 er Adulte	65,50 €	115,50 €
2ème Adulte	50,00 €	100,00 €

TOTAL: _____

Règlement intérieur signé

Droit à l'image

1/autorise / n'autorise pas de diffusion de photo

*rayer la mention inutile



Clause 1 : Santé publique

Il est rappelé que chaque adhérent s'interdit :

- L'état d'ébriété
- La conduite sous l'emprise de l'alcool
- Toutes sortes d'agressions verbales et physiques pénalement répréhensibles, les actes non citoyens, les atteintes à l'environnement au sens large.

Le club rappelle à ses membres que l'abus d'alcool est dangereux, nuit à la santé et qu'il faut boire avec modération.

Clause 2

Les membres assurent l'ouverture et la fermeture de la salle. La présence d'un membre actif est nécessaire jusqu'à l'arrivée de l'intervenant. Sauf autorisation expresse d'un membre du bureau, il est interdit de consommer les vins, alcools, spiritueux stockés dans l'armoire de la section.

Tout vol commis dans les locaux mis à la disposition de la section par la mairie sera de nature à entraîner une sanction immédiate, indépendamment de poursuites pénales qui pourraient être engagées.

Les locaux et le matériel mis à disposition doivent être respectés. Tout dysfonctionnement devra être signalé au bureau de la section.

Clause 3

Aide au rangement : la salle étant mutualisée entre plusieurs associations, elle doit être remise en état après chaque séance. La présence d'un membre actif est obligatoire lors de la fermeture. Ce membre est un bénévole et pour promouvoir l'esprit de solidarité dans la section, il est demandé à chacun de collaborer à la remise en ordre de la salle (nettoyage, rangement des tables et des chaises) ainsi qu'à la vaisselle. Il faut aussi vérifier la propreté des sanitaires. Le membre actif responsable de la fermeture doit apporter ses torchons.

Clause 4

Chaque section fait partie intégrante de l'association « Amicale Plouaysienne ». L'entraide inter-section est primordiale, c'est pour cette raison que nous demandons aux adhérents **d'accepter une fois par an de consacrer une journée de leur temps à aider une section** si elle en fait la demande pour organiser une compétition, un repas, une sortie... tout le monde fait ainsi profiter de ses compétences aux autres et c'est ce qui nous permet à tous de grandir.

Je reconnais avoir pris connaissance et avoir compris le règlement intérieur complet consultable sur le site internet de l'association www.amicale-plouaysienne.com ou au local de l'association.

Date et signature + mention manuscrite : Lu et approuvé

